

RÉUNION DU CONSEIL

Vendredi 28 septembre 2018

La séance est ouverte par Monsieur Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris, à 09 heures 16.

M. le Président

Chers collègues, en votre nom à toutes et à tous, je voudrais saluer l'arrivée de nouveaux conseillers métropolitains. Mme Florence BERTHOUT pour le groupe Les Républicains à Paris, M. Jérôme GLEIZES pour le groupe écologiste, conseiller de Paris et M. Michel ADAM pour les Républicains de Dugny. Bienvenue à tous les trois. Je vous invite à vous inscrire dans les nombreux commissions et groupes de travail qui se réunissent chaque jour pour examiner les dossiers. Nous désignons comme secrétaire de séance Ivan ITZKOVITCH. Le quorum est atteint.

1/ APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 28 JUIN 2018

M. le Président

Nous n'avons reçu aucune réaction des groupes par rapport au procès-verbal de notre dernière séance. Avez-vous des remarques, oppositions ou abstentions ?

Le procès-verbal de la séance du 28 juin 2018 est approuvé à l'unanimité.

M. le Président

Je vous livre deux informations sur le déroulement de nos travaux. Premièrement, la délibération concernant la participation à la renaturation de l'Yerres à Villeneuve Saint-Georges est retirée. En effet, nous devons encore affiner les intérêts de la ville pour établir correctement la délibération. Deuxièmement, je vous propose d'inverser l'ordre du jour et de faire passer la délibération sur la GEMAPI en tout premier lieu ; Sylvain BERRIOS doit se rendre aux obsèques d'un proche. Quelqu'un s'oppose-t-il à cette inversion ?

Concernant la GEMAPI, la loi nous donne la compétence. Si nous renonçons à l'exercer, les populations pourront se retourner contre nous si une catastrophe se produisait. Je ne reviens pas sur les carences des différents responsables (gouvernements, institutions) depuis les trente ou cinquante dernières années ; actuellement, nous en avons la responsabilité. J'avais proposé de lever la taxe GEMAPI lorsque nous saurions à quoi elle servirait. S'agissant d'investissement, elle est utile à la protection des populations. Aujourd'hui, nous avons des idées précises que Sylvain va vous développer.

2/ ORDRE DU JOUR – DÉLIBÉRATIONS :

6. Institution d'une taxe pour la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

7. Taxe GEMAPI – détermination du produit pour l'année 2019

M. BERRIOS (LR-DVD)

Merci à chacun d'entre vous d'avoir corrigé l'ordre du jour. C'est un moment important pour la Métropole, car il nous appartient en conscience d'élus et en responsabilité de décider comment nous allons opérer la compétence GEMAPI, la seule qui soit exercée pleine et entière par la Métropole du Grand Paris. Il ne m'appartient pas de retracer l'histoire ni les raisons de la situation actuelle. La GEMAPI porte sur la gestion des milieux aquatiques, sur la faune et la flore ainsi que – c'est l'une de nos responsabilités premières – sur la sécurité de nos concitoyens en termes de prévention et de lutte contre les risques d'inondation. Nous connaissons tous les risques réels qui existent et qui se renouvellent chaque année avec un peu plus de force. Depuis deux ans, nous subissons des épisodes variés, mais qui laissent des traces importantes sur la Métropole du Grand Paris. Il nous appartient de trouver les moyens d'assumer cette responsabilité.

Pour financer cette compétence, le législateur nous a laissé la possibilité de créer une taxe. Nous avons toujours refusé de proposer à l'assemblée de voter cette institution de taxe, et ce pour deux raisons. D'une part, par principe, lever l'impôt n'est jamais anodin. D'autre part, nous ne savions pas exactement ce qu'il convenait de financer. Aujourd'hui, nous sommes à un moment important et nous devons nous saisir pleinement de cette compétence. Un certain nombre d'éléments portent les investissements de la Métropole du Grand Paris concernant la GEMAPI et plus particulièrement concernant les risques d'inondation, la prévention et les secours. C'est pourquoi il vous est aujourd'hui proposé d'instituer le principe de cette taxe pour la gestion du milieu aquatique et la prévention des risques d'inondation. Le montant de cette taxe ainsi que les modalités de l'opérer sur le territoire métropolitain seront revus chaque année. Elle fonde un programme d'investissement. Non seulement son produit est fléché, mais ce travail doit être produit tous les ans. Ce que nous votons aujourd'hui ne préjuge pas de ce que sera la taxe à n+1, n+2 ou n+3. Elle pourra être inférieure, supérieure ou égale. Le programme d'investissement devra guider le montant et le produit de cette taxe.

C'est un moment important pour la Métropole du Grand Paris, parce que nous sommes en situation d'opérer une compétence importante pour nos concitoyens, non seulement environnementale, mais aussi de sécurité publique. C'est l'objet de cette délibération sur la taxe dite GEMAPI.

M. le Président

Merci. Peux-tu préciser à combien elle est évaluée par foyer fiscal ?

M. BERRIOS (LR-DVD)

Il s'agit d'un programme de l'ordre de 19 millions d'euros. Le souhait est de ne pas alourdir la fiscalité locale et que le montant de cette taxe soit le moins impactant pour les familles. La taxe se situe à moins de 0,20 euro par foyer, ce qui est extrêmement faible. Elle couvrira seulement 3 millions d'euros, c'est-à-dire l'équivalent d'une annuité d'un emprunt que devra contracter la Métropole auprès de la CDC. Cette modalité budgétaire est importante, car nous avons deux possibilités. Soit nous votons un produit de taxe équivalent à l'intégralité des investissements concourant à la GEMAPI. Dans cette hypothèse, le produit se situerait à 12 ou 13 millions d'euros pour un montant total d'investissement et de fonctionnement pour la GEMAPI de l'ordre de 19 millions d'euros. Soit nous saisissons l'occasion donnée par l'État qui a mis en place la possibilité d'un droit de tirage pour la Métropole du Grand Paris de prêts à des taux extrêmement avantageux, précisément pour la GEMAPI. Dans cette hypothèse, le produit de la taxe GEMAPI se limiterait strictement à la couverture de l'annuité d'emprunt, c'est-à-dire 3 millions d'euros. L'impact fiscal pour les familles serait alors extrêmement faible.

M. le Président

Je rappelle que la loi nous donne des missions précises dans le cadre de la compétence GEMAPI. Dans le Code de l'environnement, elle prévoit :

- a) L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- b) L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau
- c) La défense contre les inondations et contre la mer
- d) La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides, ainsi que des formations boisées riveraines

En août, le préfet nous a adressé une lettre que j'ai transmise aux présidents de groupe, dans laquelle il explique la dichotomie entre la responsabilité de l'État pour la GEMAPI et celle de la Métropole. Nous sommes dans une logique où nous décidons soit d'exercer notre compétence, soit d'y renoncer. Nous avons un programme de travaux d'environ 100 millions d'euros sur quatre ou cinq ans et la taxe représenterait 0,70 euro sur une taxe d'habitation, 0,70 euro sur le foncier bâti ou 0,10 euro sur le foncier non bâti. Je ne pense pas que le paiement de 0,70 euro supplémentaire sur une feuille d'impôt une fois par an pour des travaux destinés à protéger les populations soit insurmontable ; nous sommes parfaitement capables de l'expliquer. Il faut néanmoins informer les 7 millions de personnes concernées. Avez-vous des prises de parole ?

M. BERRIOS (LR-DVD)

Je voudrais préciser que nous pouvons renoncer à lever la taxe ou à obtenir des moyens, mais nous ne pouvons pas renoncer à la compétence ni à notre responsabilité. Il ne s'agit pas de voter pour avoir ou non la compétence. Nous avons une responsabilité et nous avons une compétence.

M. le Président

Merci de le préciser, c'est important. Nous pouvons aussi renoncer à l'exercer, mais dans ce cas il vaut mieux que le Conseil métropolitain démissionne dans son ensemble.

M. GOUJON (LR-DVD)

Cette délibération est particulièrement opportune et attendue, non seulement par des millions de nos concitoyens ressortissants de la Métropole, mais aussi par les élus qui, depuis des années, attendaient en vain qu'une collectivité prenne ses responsabilités et réalise les travaux de prévention des inondations, notamment à l'approche de la crue centennale, dont le coût est estimé par les spécialistes à plus de 35 milliards d'euros dans notre région et à Paris. C'est une responsabilité considérable qui est aujourd'hui attribuée à la Métropole. Celle-ci est d'ailleurs la seule à prendre des responsabilités de cette importance, notamment au vu de l'inaction de l'État au cours des dernières années.

Effectivement, il n'est jamais agréable de voter une taxe supplémentaire, mais elle est destinée à l'investissement et non au fonctionnement. Par ailleurs, l'ingénierie budgétaire que vient de nous rappeler le vice-président BERRIOS nous montre que c'est une solution tout à fait acceptable pour tous, étant donné la modicité des enjeux budgétaires dans un premier temps. En réalité, il faudra aller beaucoup plus loin si l'on considère la convention passée avec Seine Grands Lacs pour la réalisation du casier pilote de la Bassée. Le coût des casiers peut dépasser 600 millions d'euros ; le casier pilote représente 200 millions d'euros. Les enjeux budgétaires sont donc considérables. La Métropole s'engage dans ce processus. Il me semble absolument indispensable, pour assumer cette responsabilité qui nous échoie et qui doit permettre de limiter les effets des inondations et de la crue centennale, de voter cette taxe.

J'aimerais que tous ceux qui sont concernés par cette affaire et ne participent pas au comité de pilotage soient informés en temps réel, tellement les décisions prises sont importantes pour beaucoup de nos concitoyens.

M. le Président

Vous avez raison, M. GOUJON. Nous discuterons tout à l'heure de deux amendements qui répondent à votre demande.

M. CONTASSOT (EC)

La crue centennale est probable, même si personne ne sait quand elle se produira. Ses dégâts seraient considérables et paralyseraient non seulement Paris, mais de nombreuses communes de la Métropole et bien au-delà, en amont et en aval. La dernière simulation par les services de l'État montre un débordement potentiel de la Seine sur plus de 500 km² : un cataclysme qui paralyserait 5 millions de Franciliens dans près d'une demi-douzaine de départements et qui désorganiserait durablement les transports en commun pendant plusieurs semaines. Les experts de l'OCDE estiment que les dommages directs subis par la région s'établiraient entre 3 et 30 milliards d'euros selon les scénarios. Une note particulièrement lourde, à laquelle il conviendra d'ajouter une réduction significative du PIB qui pourrait atteindre 58,5 milliards d'euros sur cinq ans et mettrait potentiellement en péril près de 400 000 emplois. Or, ce scénario repose sur une crue quasiment identique à celle de 1910, alors que nous constatons tous les jours l'impact du dérèglement climatique et l'accroissement dans les effets des événements extrêmes.

Face à ces hypothèses, la responsabilité de la Métropole est immense. Nous avons la compétence en matière de GEMAPI. Celle-ci nous donne le devoir d'anticiper une crue majeure, surtout après des années d'immobilisme de l'ensemble des acteurs, au premier rang duquel l'État. Pour avoir participé de près au premier PPRI, j'ai pu constater à quel point c'était « courage, fuyons ! ». Nous devons agir dans deux directions simultanément : l'atténuation, l'adaptation. L'atténuation consiste à tout faire pour éviter que les

politiques menées accroissent les risques. Arrêter toute imperméabilisation supplémentaire des sols, réimperméabiliser les sols chaque fois que possible, arrêter toutes les constructions en zones inondables, réduire les effets de la pluie en développant la rétention à la parcelle, etc. L'adaptation pour sa part impose de se donner les moyens de réduire les effets de la crue lorsqu'elle se produit : élévation de digues, mise en place de zones d'expansion, rétention des volumes, etc.

La GEMAPI se traduira nécessairement par des investissements considérables, compte tenu des carences passées. La mise en place d'une taxe spécifique est inévitable si nous ne voulons pas que le budget de la Métropole soit consacré pour l'essentiel à cette politique. Les propositions qui nous sont faites sont pleines de bon sens et d'esprit de responsabilité. Tant la méthode que les moyens sont adaptés. C'est donc sans aucune hésitation que nous voterons cette délibération.

M. VAUGLIN (PS-DVG)

Monsieur le Président, si vous le permettez, en même temps que mon intervention, je présenterai l'amendement de notre groupe. Les dégâts d'une inondation majeure ont des conséquences budgétaires considérables pour notre Métropole. La seule crue de 2016 a coûté de 1 à 1,3 milliard d'euros. Les quelques dizaines de millions d'euros dont il est ici question sont à mettre l'échelle de ces dégâts. C'est pourquoi nous considérons que la Métropole doit se saisir pleinement de cette compétence. Nous avons certes créé à deux reprises des fonds de concours pour soutenir les communes victimes des crues en 2016, puis en 2018, mais nous espérons que l'investissement permettra de prévenir ce type de difficultés.

Les délibérations qui nous sont présentées sont d'importance. Elles se proposent de travailler sur de grands ouvrages, sur les systèmes d'endiguement, sur la restauration des zones humides, sur la désimperméabilisation tout en faisant respecter le principe de la subsidiarité afin que l'action des syndicats dont la Métropole est membre ou auxquels elle est liée par convention puisse être assurée.

Il est proposé de financer une liste de travaux. Notre amendement vise à établir un plan pluriannuel d'action pour récapituler l'ensemble des travaux et pour qu'ils soient mis en débat au sein du comité de pilotage que vous avez évoqué, à l'horizon 2020 et au-delà. Il vise aussi à étudier un plan pluriannuel de financement de ces travaux pour apprécier la projection financière et l'impact sur les foyers. Nous présentons cet amendement pour avoir plus de transparence et de débat démocratique dans l'élaboration de ces travaux et de leur financement et nous voterons ces deux délibérations.

M. BERTHAULT (LR-DVD)

Mon intervention portera sur deux points. Premièrement, concernant le fonds, je ne reviendrai pas sur notre responsabilité et sur la compétence que nous devons assumer, qui nous est conférée par la loi. Je trouve nos collègues assez discrets sur les compétences et les responsabilités antérieures. L'État n'a pas assumé ses responsabilités en termes d'investissement, mais il continue à ponctionner – tous gouvernements confondus – les fonds destinés à l'Agence de l'eau qui auraient dû servir à faire ces investissements. Aujourd'hui, notre responsabilité est de créer cette taxe. Sinon, de toute façon, les grands syndicats qui sont les bailleurs de fonds et qui doivent faire ces travaux, qu'il s'agisse des Grands Lacs de Seine, du SIAAP ou des grands syndicats d'eau potable, le feront via des hausses de redevance. Ce sera donc une fiscalité indirecte, parce que nous devons assumer et faire ces investissements. Nous avons trop attendu pour ne pas les faire.

Deuxièmement, il doit y avoir une contrepartie, à savoir une cohérence sur le programme pluriannuel d'investissement entre ce que feront les grands syndicats et ce que décidera la Métropole. C'est pourquoi le groupe Les Républicains propose par amendement d'examiner au moins une fois par an de manière collégiale la gouvernance partagée et les équilibres territoriaux de notre Métropole sur le programme pluriannuel, de façon à avoir une vision globale de ce qui sera financé au titre de cette taxe sur les investissements de la Métropole. Cette cohérence doit aussi être assurée avec les grands syndicats pour que l'argent public soit dépensé de façon la plus pertinente possible.

M. GONZALES (LR-DVD)

L'effort proposé n'est pas fléchi sur une énième dépense de fonctionnement ou de confort, mais sur de l'investissement durable. Nous en avons la compétence propre conformément à la loi ; il serait impensable de ne pas l'assumer. Il est sans doute regrettable que l'État ait été si défaillant par le passé et qu'il reste encore si discret sur ce thème. Aujourd'hui, nous devons répondre aux grandes attentes et à l'impatience de nos populations qui voient les événements climatiques et d'inondations se multiplier. Que penser de l'impact d'une crue majeure comme celle évoquée par M. CONTASSOT ? Ne pas construire des ouvrages de prévention ou ne pas rendre nos territoires résilients, procrastiner sur ce thème serait faillir.

M. ITZKOVITCH (UDI-UC)

Concernant l'institution de la taxe GEMAPI et l'arrêt du produit, le groupe UDI s'associe à ce qui a été dit sur la nécessité et sur les enjeux que représente l'appréhension des risques contre les inondations. L'hypothèse d'un emprunt a été évoquée pour financer sur du long terme un investissement qui se prolongerait sur plusieurs décennies. Nous n'y voyons pas d'objections. Néanmoins, compte tenu des informations qui nous ont été communiquées en amont de cette délibération, nous serons extrêmement attentifs aux conditions dans lesquelles l'emprunt sera contracté, notamment en matière d'amortissement sur le long terme. Nous nous associerons aux deux amendements présentés par les groupes LR et PS sur le fait que le comité de pilotage, les groupes politiques et différents acteurs soient associés au programme d'investissement, puisqu'il conditionnera le droit de tirage et la façon dont l'emprunt sera contracté et amorti sur 60 ans.

M. le Président

La loi autorise exceptionnellement de contracter des emprunts sur 60 ans, ce qui lisse considérablement nos capacités d'emprunt. En outre, la Caisse des Dépôts nous autorise une franchise pour que commençons à rembourser à partir d'un certain nombre d'années seulement. Nous avons choisi la solution la plus efficace en termes d'investissement et la plus douce en termes de taxe pour les citoyens.

M. BERGER (LR-DVD)

Je trouve que la solution proposée n'est pas à la hauteur des enjeux. Un important travail a été mené par Sylvain BERRIOS et la politique de la GEMAPI est importante. Pour autant, pensez-vous vraiment que la création d'une taxe supplémentaire répond aux attentes de nos concitoyens par rapport à la Métropole du Grand Paris comme premier acte, pour la première et seule compétence qui nous est dévolue à titre plein et entier ? On nous dit qu'il faut créer cette taxe. Effectivement, elle sert à de l'investissement, mais deux solutions existent pour faire de l'investissement : soit faire plus d'impôts, soit faire attention et réduire nos dépenses de fonctionnement. La décision modificative que nous aborderons tout à l'heure montrera largement que nous aurions les moyens de dégager l'autofinancement nécessaire pour emprunter sur 60 ans et réaliser ces importants travaux. Nous savons tous, ici, qu'il faudrait beaucoup plus que 19 ou 100 millions d'euros pour faire les travaux et résoudre ce type de problèmes. Pour assumer le désengagement de l'État, il

vous est demandé, à vous tous ici, dont beaucoup seront amenés à rendre compte devant les électeurs lors des élections municipales, d'assumer l'impopularité fiscale. Est-ce vraiment ce que nous voulons ?

Évidemment, il est toujours possible de caricaturer les positions en disant qu'être contre la création de la taxe signifie être contre la GEMAPI. Nous pourrions avoir un niveau de débat plus élevé, considérer qu'il est possible d'être favorable à la GEMAPI et aux investissements pour éviter les inondations tout en ne raisonnant pas uniquement en termes de création de taxe dans notre pays. Alors, nous aurions fait un beau progrès. Je considère que la GEMAPI fonctionne déjà puisqu'elle amène de l'eau au moulin de ceux qui, comme moi, pensent qu'il est possible de faire Métropole autrement.

M. le Président

Merci. Je ne vois pas comment nous pourrions transférer des dépenses de fonctionnement, sauf à ne plus faire fonctionner la Métropole, pour financer tous les ans les remboursements de l'emprunt à hauteur de 3 millions d'euros environ. L'emprunt représente 300 000 euros. Il faut faire la dichotomie entre ce qui peut être financé par la taxe GEMAPI et ce qui ne peut pas être financé par l'emprunt. Nous finançons 300 000 euros par l'emprunt la première année. Sur les 3 millions d'euros, le reste des travaux sera directement financé. Je veux bien entendre que nous ne soyons pas à la hauteur des enjeux, mais alors nous ne faisons rien et nous attendons que les populations se retournent vers nous parce que nous ne les aurons pas protégées.

Sur le plan de la protection de nos populations, il est urgent que nous intervenions. La Métropole a été créée et notre devoir est de la faire fonctionner. Nous avons créé la compétence partagée à cet effet et nous n'avons pas de querelles politiciennes entre nous, justement parce que nous sommes dans l'intérêt général, qui consiste justement à protéger les populations. J'assume ma responsabilité de président, Sylvain BERRIOS assume la sienne de vice-président. Depuis un an, des groupes de travail et les commissions travaillent sur ce dossier. À l'exception de quelques voix contre et abstentions, les deux commissions finances et développement durable ont voté pour ce que nous vous proposons aujourd'hui. La semaine dernière, le Bureau a voté pour à l'unanimité. Il y a donc un engagement responsable au-delà des problèmes d'ordre politique.

Je suis favorable aux amendements qui ont été déposés. Dès lors que vous acceptez de voter ces amendements, nous pourrions adresser un détail précis du programme de travaux à ceux qui le souhaitent, ainsi qu'une information précise sur le financement. Quant à la composition du comité de pilotage, la demande de M. BERTHAULT est très intéressante. Nous en discuterons en réunion des présidents de groupes. Je suis d'accord pour que ce comité de pilotage ne soit pas seulement politique. Je suis également d'accord pour nous placer sous le contrôle d'un comité de pilotage. Plus nombreux vous accepterez de travailler au quotidien dans les locaux de la Métropole pour faire avancer nos travaux, mieux c'est selon moi. Vous devrez néanmoins venir aux réunions.

M. BERRIOS (LR-DVD)

Je voudrais remercier tous les intervenants qui viennent de s'exprimer et qui ont porté des amendements. Je rappelle que le produit de la taxe doit être assis sur un programme d'investissement clarifié chaque année et réalisé. Nous verrons comment nous réussirons à être opérationnels face à cette difficulté. Je remercie également Jean-Didier, dont je comprends la position. Effectivement, la Métropole n'est pas là pour créer une taxe. Je remercie tous les intervenants qui ont souligné le fait que la Métropole hérite d'une compétence

importante sans moyens, qui porte sur l'urbanisme, le paysage, la sécurité et le bien-être de 7 millions de personnes. Elle porte sur des éléments essentiels de la vie de nos concitoyens, sans que nous ayons les moyens réels d'y faire face. Je trouve que Jean-Didier a posé un vrai sujet. Pour autant, nous devons aussi avoir un principe de réalité par rapport à l'effort qui nous est demandé pour la GEMAPI. Il s'agit donc à la fois de financer ce que nous pouvons et de lever une taxe aussi minime que possible. Elle rappelle aussi à nos concitoyens que le risque existe et à l'État la conséquence de son incurie.

M. le Président

Je propose de mettre aux voix les deux amendements, car ils ont sensiblement le même sens. Celui du groupe socialiste est plus complet que celui des Républicains. Si nous votons les deux en même temps, nous voterons donc d'une part pour un comité de pilotage, que vous laisserez aux présidents de groupe et au président BERRIOS la responsabilité de constituer, et d'autre part la réalisation annuelle d'un rapport précis sur les travaux à mener et sur les modalités de financement par la collecte et le niveau de remboursement de l'emprunt. Personne ne demande un vote secret pour les amendements ? Qui est favorable à ces deux amendements ? Des avis contraires ? Des abstentions ?

Les amendements des groupes PS et LR sont adoptés à l'unanimité des votes.

Je vous demande maintenant de voter successivement pour la délibération n°6 présentée par Sylvain BERRIOS concernant l'institution de la taxe GEMAPI. Qui est favorable ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n°6 est adoptée à la majorité (9 voix contre, 3 abstentions).

La délibération n°7 concerne le produit de la taxe qui nous obligera à mener chaque année le même débat. Qui est favorable ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n°7 est adoptée à la majorité (10 voix contre, 4 abstentions).

Sur un Conseil métropolitain de plus de 200 personnes, je pense que ce résultat fera date et honore la Métropole. Je vous en remercie. Je remercie également le président BERRIOS pour le travail qu'il a réalisé, ainsi que les intervenants qui ont tous été constructifs. Jean-Didier a raison de nous alerter sur les créations de taxe ; nous avons quant à nous raison de nous engager dans un combat pour la protection des populations. Je crois que nous serons capables de l'expliquer ; je vous remercie de votre confiance.

M. le Président

Geoffroy BOULARD présente la première délibération.

1. Convention-cadre de partenariat entre la Métropole du Grand Paris et la Caisse des Dépôts

M. BOULARD (LR-DVD)

Cette convention-cadre fait suite à un certain nombre d'échanges avec la Banque des territoires, depuis le premier rendez-vous au mois de juin. Ce partenariat très important permettra d'accompagner la Métropole du Grand Paris sur la période 2018-2020 en conformité avec les orientations respectives des deux organismes. La Métropole du Grand Paris et la Caisse des Dépôts Banque des Territoires se sont entendues conjointement et ont souhaité apporter une collaboration fructueuse sur les priorités suivantes :

- Planification métropolitaine ;
- Déploiement d'outils d'appui au développement ;
- Urbanisme et aménagement ;
- Soutien à l'activité et au développement économique ;
- Maintien de la vitalité des centres-villes ;
- Logistique métropolitaine ;
- Développement numérique ;
- Tourisme ;
- Innovation ;
- Logement et hébergement ;
- Politique de la ville ;
- Réduction des coupures urbaines et lutte contre les nuisances ;
- Biodiversité ;
- GEMAPI ;
- Économie circulaire

Ce partenariat va dans le bon sens. Il renforce la Métropole du Grand Paris sur la période 2018-2020.

M. le Président

Merci. En l'absence d'interventions, qui est ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n°1 est adoptée à l'unanimité (1 élu – Jérôme KARKULOWSKI - ne prend pas part au vote)

2. Entrée de la Métropole du Grand Paris au capital de la société d'exploitation de la Tour Eiffel (SETE)

M. SANTINI (UDI-UC)

La délibération permettra l'entrée de la Métropole du Grand Paris au capital de la société d'exploitation de la Tour Eiffel (SETE). Il s'agit d'une prise de participation au capital qui permettra à la SETE de porter son actionnariat à trois membres. Dans la situation actuelle, la Ville de Paris possède 59 999, ce qui correspond à un capital de 599 990, soit 59,999 du capital social. Le Département de Paris possède 40 001 parts, soit 40 010 du capital et 40,00 % en pourcentage, pour un total de 100 %. Après l'entrée de la Métropole, la Ville de Paris conserverait 58 999, le Département de Paris 40 001. La Métropole du Grand Paris détiendrait 1 000, soit 100 du total de 1 million d'euros. Les conditions financières ont été négociées avec la Ville de Paris. La valeur d'une part de la SETE s'élèverait à 112,32. Ce prix de rachat serait offert par la Métropole à la Ville de Paris. La valeur totale des 1 000 parts de la Ville de Paris devant être rachetées atteindrait 112 320 euros.

Vous disposez d'une délibération explicative quant à l'intérêt pour la Métropole de participer à cette opération.

M. le Président

J'explique rapidement les raisons objectives qui nous ont conduits à entrer dans le capital de cette société. D'abord, nous avons un intérêt métropolitain au niveau de l'attractivité touristique. Personne ne peut discuter de l'intérêt de la tour Eiffel sur ce point. Ensuite, le capital était détenu par deux entités : la Ville de Paris et le Département de Paris qui n'existe plus. Deux entités sont nécessaires, et la Métropole s'impose comme étant la deuxième. C'est la raison pour laquelle le président SANTINI vous a proposé cette délibération. Qui est favorable ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n°2 est adoptée à la majorité (6 voix contre, 4 abstentions).

3. Avis du Conseil métropolitain sur la délimitation de la Plaine de l'Ourcq en tant que zone touristique

M. SANTINI (UDI-UC)

Il s'agit de tenir compte de la loi du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques. Les zones touristiques, qui s'appelaient précédemment « zones d'intérêt touristique » sont donc concernées. Elles doivent accueillir pendant certaines périodes de l'année une population supplémentaire importante. Plusieurs projets d'aménagement sont inscrits dans le contrat de développement territorial (CDT) d'Est Ensemble dénommé La Fabrique du Grand Paris. Ces opérations sont programmées au sein de la Plaine de l'Ourcq. Ce secteur en pleine mutation constituera dans les prochaines années l'un des plus dynamiques et attractifs de la métropole avec la construction de logements, l'implantation de zones commerciales, dont le Village des Marques dans la ZAC de l'Horloge à Romainville. À ce titre, il a donc un potentiel touristique avéré. Voilà pourquoi le préfet de Région a transmis le dossier au préfet de la Seine-Saint-Denis qui en assure l'instruction et pourquoi nous vous demandons de déclarer la Plaine de l'Ourcq zone touristique.

M. le Président

La commission de développement économique et d'attractivité a donné un avis favorable. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ?

La délibération n°3 est adoptée à l'unanimité (1 abstention).

4. Budget 2018 – Décision modificative n°1

M. BADRE (NI)

Cette délibération porte sur notre décision modificative n°1. Elle a été adoptée par notre commission des Finances. Elle comporte essentiellement en recettes des ajustements fiscaux et en dépenses la prise en compte de délibérations antérieures à notre Conseil métropolitain. Elle entérine un certain nombre de décisions antérieures ou qui s'imposent à nous en matière fiscale pour terminer l'année. Elle est évidemment équilibrée en recettes et en dépenses.

Je présente simplement son économie générale sans entrer dans le détail. S'agissant des dépenses de fonctionnement courant, nos crédits sont majorés de 700 000 euros, dont 400 000 pour ajuster nos crédits

de personnels et prendre en compte la délibération que nous avons prise concernant la modification des tableaux des effectifs lors de notre dernière réunion de Conseil. En dépenses d'intervention, 2,5 millions d'euros sont incontournables pour la GEMAPI. Par ailleurs, elle prend en compte la nécessité de subventionner Bruitparif, Airparif et les agences d'urbanisme. Les dépenses de fonctionnement courant sont réduites du fait de l'annulation de décisions prises, notamment sur le Logement d'abord, ou sur des opérations, dont le montant de la dépense totale sera inférieur à ce que nous avons programmé. Enfin, nous finançons des décisions particulières, notamment notre association à l'opération de l'établissement public Paris La Défense qui nous coûte un peu plus de 900 000 euros en fonctionnement, des crédits d'étude au Centre aquatique olympique et des ajustements pour Inventons la métropole. Le solde en dépenses de fonctionnement, hors reversement de fiscalité, s'élève à 1,2 million d'euros. Je rappelle qu'une opération apparaît en recettes et en dépenses ; elle permet de passer les crédits de CFE perçus par les territoires vers les communes par l'intermédiaire de la Métropole. La Métropole les reçoit des territoires et les renvoie aux communes. Cette opération neutre apparaît à la fois en recettes et en dépenses.

En recettes de fonctionnement, nous ajustons nos crédits de 2,3 millions d'euros. La CVAE baisse de 2,6 millions d'euros de plus que ce que nous craignons. Ainsi, la baisse par rapport à 2017 dépasse 10 millions d'euros. En revanche, la DGF progresse de 3,3 millions d'euros : 0,8 million d'euros pour la dotation d'intercommunalité et 2,4 millions d'euros pour la dotation de compensation. Celle-ci baisse moins que nous ne le craignons. Je précise que nous percevons désormais un prélèvement sur les paris hippiques pour un montant de 759 000 euros. Le solde final en fonctionnement s'établit à -1,6 million d'euros. Par conséquent, nous réduisons d'autant l'autofinancement.

Dans la section d'investissement, nous retrouvons Paris La Défense à hauteur de 1,087 million d'euros, le SICTOM à hauteur de 1 million d'euros pour une opération pour la modernisation du centre de valorisation des déchets près de la ZAC des Docks à Saint-Ouen. Nous retrouvons également l'enfouissement de lignes à haute tension à Villeneuve-La-Garenne. Par ailleurs, nous ajustons certains crédits, notamment pour Centres-villes vivants. Ceci nous amène à majorer de 3,4 millions d'euros les dépenses que nous souhaitons faire financer par cette décision. Les crédits d'investissement sont réduits de 5 millions d'euros par des réductions de dépenses qui seront moins élevées que prévu. Le solde de la section d'investissement s'établit à 1,6 million d'euros, comme en conclusion de la section de fonctionnement. Nous avons réduit l'autofinancement d'autant et tout est parfaitement équilibré.

Cette décision modificative nous permet de terminer l'année sans difficulté. Elle ne prend en compte que des décisions quasiment obligatoires.

M. le Président

Merci pour ton travail avec MM. LE BOUILLONNEC et CARREZ. La commission des Finances a approuvé cette décision modificative.

M. BERGER (LR-DVD)

J'avais dit que la décision modificative nous montrerait à quel point il est possible de ne pas aggraver les dépenses de fonctionnement. Je crois que nous en avons l'illustration : les dépenses de personnel augmentent de 10 % sur cette seule décision modificative, soit une augmentation de 25 % qui nous est promise dans le budget primitif de 2019 pour une année pleine. Au vu d'une dépense supérieure à 2 millions d'euros en fonctionnement pour la communication d'Inventons la métropole, nous pouvons penser qu'il y a

un problème de priorité. J'ai déjà détaillé les dysfonctionnements qui me paraissent importants au sein de cette décision modificative, notamment les prises de participation auxquelles nous venons d'assister. Pour l'ensemble de ces raisons, je voterai contre cette décision modificative.

M. le Président

Merci, Monsieur BERGER. Je répondrai en deux points. D'abord, je veux bien être l'objet de toutes les critiques, mais je voudrais que chacun comprenne et revienne deux ans en arrière lorsque nous avons créé la Métropole. À l'époque, j'aurais très bien pu vous engager, à partir du budget de fonctionnement, dans des dépenses beaucoup plus importantes de personnel pour prévoir l'avenir. Je n'ai pas voulu le faire parce que, en tant que maire, je fais aussi attention à ce genre de dépenses dans ma commune. Étant pragmatique, j'ai alors proposé au Bureau – qui l'a accepté – de créer une administration de mission avec 50 personnes à la Métropole pour 7,2 millions d'habitants et 131 villes et pour l'exercice de nos compétences qui commencent réellement à monter en puissance. Nous proposons un budget qui s'adapte à cette montée en puissance. Dès lors que nous prenons la ZAC des Docks de Saint-Ouen en ZAC métropolitaine, quelqu'un doit la diriger. Nous recrutons une personne à cet effet. Ce n'était pas le cas il y a deux ans. Il en est de même pour La Plaine Saulnier. Au moins une personne est nécessaire pour s'occuper du Centre nautique olympique qui coûtera 90 millions d'euros en investissement et pour prévoir la passerelle d'un coût de 20 millions d'euros.

Au fur et à mesure de la montée en puissance de nos compétences, nous recrutons le personnel nécessaire au fonctionnement. Nous passons progressivement d'une administration de mission à une administration de gestion. Nous allons lentement, parce que nous ne sommes pas capables d'aller plus vite, car notre budget est tout à fait indigne pour le moment. J'espère que l'État changera la loi pour augmenter notre budget. Nous faisons avec ce que nous avons, mais nous ne pouvons pas honorer nos engagements ni recruter le personnel pour les honorer. Nous aurions pu, mais nous n'avons pas voulu recruter 100 personnes il y a deux ans. Nous faisons maintenant ces efforts nécessaires.

Ensuite, j'ai entendu des critiques sur le budget de fonctionnement concernant les cotisations aux associations. Nous n'adhérons pas aux associations pour le plaisir, mais à celles qui sont capables en contrepartie de nous apporter une valeur ajoutée par du travail qu'elles réalisent pour la Métropole. C'est le cas d'Airparif ou de Bruitparif. Ce travail est réel. Si nous n'adhérons pas à ces associations, nous devrions recruter le personnel ou payer des AMO techniques pour le faire à leur place. Nous avons refusé cette stratégie et nous dépensons moins d'argent en adhérant à ces associations qu'en recrutant du personnel spécifique pour le faire.

J'accepte que cette stratégie soit critiquée, mais elle est besogneuse, prudente et elle fait en sorte d'être progressive. Nous pouvons effectivement demander que la Métropole ne fasse rien, mais ce n'est pas ce que vous avez voulu.

M. BADRE (NI)

Je préciserai trois points. Premièrement, nous n'augmentons pas les effectifs, mais nous réduisons les sous-effectifs qui existent. Je rends d'ailleurs hommage à l'engagement extraordinaire de nos équipes. Je le vis directement avec celles qui travaillent dans les domaines de la commande publique ou des finances : elles sont surbookées et elles font un travail admirable. Nous ne pouvons pas ignorer ou mégoter sur ce sujet, sur lequel nous avons vécu durant plusieurs mois en sous-effectif.

Deuxièmement, concernant Inventons la métropole, je vis actuellement cette opération dans ma commune. Si j'étais légèrement sceptique au début, je peux dire que je trouve cette opération exceptionnelle pour l'environnement de la Métropole et également pour les communes qui s'y sont engagées. Cette opération porte une fécondité extraordinaire dans le domaine économique, écologique et de l'urbanisme. J'invite tous ceux qui n'ont pas examiné cette opération à le faire.

Troisièmement, concernant les adhésions aux associations, je rappelle que la plupart de ces cotisations étaient autrefois portées par les communes. Celles qui s'étaient engagées à soutenir ces associations n'ont plus besoin de le faire aujourd'hui et font donc une économie. Il n'est pas choquant que les moyens qu'elles fléchaient sur ces adhésions soient transférés à la Métropole qui pourra poursuivre ce type d'engagement. Je pense que c'est sain.

M. le Président

Je voudrais répondre à propos d'Inventons la métropole. Une dépense d'environ 2,6 millions d'euros pour monter cette machinerie qui concerne 80 villes de notre Métropole rapporte 7,2 milliards d'euros d'investissements privés sans que la Métropole finance les investissements. Qui a fait cela avant nous ? Monsieur BERGER, quatre sites sont concernés sur votre territoire et les quatre maires en sont très heureux. Cela fait remuer les territoires. Les investisseurs ont investi dans des endroits où ils ne seraient jamais allés sans ce concours globalisé. Les communes récoltent 7,2 milliards d'euros alors que nous apportons 2,6 millions d'euros ! Cela représente 2,6 millions de mètres carrés construits, 15 000 logements, 3 000 logements sociaux, 3 000 chambres d'hôtel, seulement pour le premier concours.

Nous avons commencé les jurys du second concours qui concerne 420 dossiers pour 30 sites. Ils sont exactement au même niveau que les 700 dossiers des 51 villes du premier concours. À due proportion, le produit s'élèvera à 5 milliards d'euros environ. Personne n'a fait cela avant nous, avant vous et avant la Métropole. Je peux accepter la critique d'avoir dépensé 2,6 millions d'euros, mais je suis plus heureux de constater 12 ou 13 milliards d'euros produits pour les villes concernées.

M. CARREZ (LR-DVD)

Pour ma part, j'ai approuvé cette décision modificative qui tire les conséquences de décisions antérieures nécessaires. Néanmoins, j'ai évoqué un autre point concernant l'année 2019 : notre budget doit absolument se mettre en position pour traiter le problème du financement des établissements publics territoriaux. À partir de 2019, les 54 millions d'euros de dotation d'intercommunalité que j'avais réussi à arracher dans le débat sur la loi NOTRe ne seront plus reversés aux établissements publics territoriaux. Soit cette dotation est prolongée au moins jusqu'en 2020 pour être en harmonie avec l'échéance de la CFE, soit nous trouvons une autre solution. Il ne peut cependant pas être question de pertes de recettes de la part d'EPT, car elles se répercuteraient inévitablement sur les budgets communaux durement affectés par la réforme de la taxe d'habitation en cours. Cela serait inacceptable.

Je vous donne les éléments pour bien comprendre le problème. Dans le cas de l'établissement public Grand Paris Grand Est, qui est l'un des plus pauvres, la dotation d'intercommunalité s'élève à 2,3 millions d'euros environ et la capacité d'autofinancement à 1,7 million d'euros. Il peut faire faillite. Pour Est Ensemble, la dotation d'intercommunalité représente 15 % des recettes de fonctionnement. Comment faire ?

Les compétences des EPCI préexistants, qui ont été absorbés par les EPT, ont été soit reprises par l'EPT, soit restituées aux communes, mais elles ne sont pas remontées à la Métropole du Grand Paris. Du point de vue du principe de neutralité financière inscrit dans la Constitution en 2003, les EPT qui ont conservé les compétences et les dépenses doivent pouvoir garder ces financements. Une discussion très difficile est en cours avec le gouvernement. Monsieur le Président, tu as réussi jusqu'à présent à garder un bon équilibre entre la Métropole du Grand Paris, les EPT et les communes, ce que je salue. Or, les enjeux les plus difficiles et les dotations d'intercommunalité les plus sensibles concernent les EPT les plus pauvres. Selon moi, la MGP doit se mettre en position d'assurer ces financements en 2019, quelle que soit la position de l'État.

M. le Président

Merci. Je suis ravi que tu abordes ce sujet indépendant de la décision modificative. Nous avons déjà évoqué ce sujet avant l'été. Personnellement, j'ai respecté l'engagement que j'avais pris devant vous. De fait, j'ai écrit au gouvernement pour dénoncer cette affaire de 54 millions d'euros et pour lui demander de trouver une solution législative, soit pour la prolonger soit pour adopter une autre forme d'abondement des crédits afin que nous puissions continuer à apporter l'aide nécessaire aux territoires. Je me suis également engagé à rencontrer le ministre de l'Intérieur avec un binôme de gauche. Ce rendez-vous a été fixé début août après avoir été reporté à deux reprises courant juillet. MM. GUIRAUD et LE BOUILLONNEC du groupe socialiste étant absents, j'ai rencontré seul le ministre de l'Intérieur avec le préfet MOURIER et je l'ai à nouveau interrogé. J'ai informé le Bureau de tout cela et les présidents de territoire qui y siègent l'ont parfaitement entendu. Le ministre de l'Intérieur a admis qu'il existe un problème et qu'il faut trouver une solution, laquelle dépend du gouvernement et du Parlement. Il s'est engagé à faire le nécessaire pour apporter des éléments de solution dans la loi de Finances 2019. Il m'a précisé qu'il réunirait les présidents des territoires pour les informer de la décision du gouvernement. Cette réunion a lieu lundi. J'ai demandé que le préfet MOURIER y assiste pour m'informer. Pour l'instant, je ne le suis pas.

Le président de la Métropole n'a aucun rôle stratégique au niveau du Parlement et du gouvernement. J'ai posé le problème, comme vous me l'avez demandé. J'ai respecté l'engagement que j'ai pris, ce qui conduit le ministre à examiner le problème et à informer les présidents des territoires lundi prochain, avant de déposer lui-même des amendements.

Je voulais simplement vous informer que j'ai essayé début août d'aider les territoires à résoudre ce problème. J'ai ma conscience personnelle et de président de la Métropole pour moi. J'espère que cela produira des résultats. Je ne suis pas député, contrairement à toi. Des sénateurs sont présents. Il vous appartiendra de faire traduire cette volonté par des votes au Parlement.

M. DALLIER (LR-DVD)

À la veille de l'examen de la loi de finances à l'Assemblée et au Sénat, c'est effectivement le moment de poser la question. Il semble que le gouvernement ait abandonné toute idée de modifier le mecano institutionnel, ce qui veut dire que nous vivons sur les montants votés il y a quelque temps. Nous savons tous que cela n'est pas soutenable pour les EPT. La suppression de la dotation d'intercommunalité, puis la CFE pour laquelle nous n'aurons plus de progression, nous tue. J'appartiens à l'EPT Grand Paris Grand Est. Non seulement nous sommes le plus pauvre fiscalement, mais nous faisons jouer la péréquation à l'envers. C'est-à-dire que cet EPT contribue le plus à la dotation que reçoit la Métropole. Je rappelle l'aberration que nous avons votée, à savoir que les territoires conservaient les dotations d'intercommunalité qui préexistaient. Notre EPT percevait donc l'intercommunalité de Clichy-Montfermeil de 2,4 millions d'euros, le

resterait allant pour partie à la Métropole, alors que nous aurions bénéficié d'une quinzaine de millions d'euros si nous avions récupéré une dotation d'intercommunalité classique. La Métropole a le différentiel entre 2,4 et 15 millions d'euros. C'est de la péréquation inversée ; cela fonctionne ainsi depuis 2016. Je trouverais assez étonnant que la situation se poursuive longtemps ainsi, mais si, en plus, les dotations d'intercommunalité disparaissaient totalement pour les territoires, nous « mettrions la clé sous la porte ». Nous sommes fiscalement l'EPT le plus pauvre.

Monsieur le Président, je comprends que vous n'êtes plus parlementaire – vous êtes président de la Métropole –, mais il serait préférable que nous nous entendions ici sur ce qui peut être acceptable au lieu de laisser faire le gouvernement d'un côté et le Parlement de l'autre. Je préconise que les parlementaires et présidents d'EPT qui siègent ici et le président de la Métropole se mettent rapidement autour de la table pour proposer une solution, sans attendre qu'elle tombe de plus haut, car elle pourrait être assez désagréable pour un certain nombre.

Je répète que la situation n'est pas supportable. Nous savons comment elle se terminera : les budgets des communes supporteront ce que les EPT ne pourront pas supporter, ce qui est également insupportable pour les communes. Il est vraiment urgent de traiter ce problème.

M. le Président

Merci, Philippe. Nous sommes conscients de cette urgence. Il me semble qu'il revient aux commissions des Finances du Sénat et de l'Assemblée de nous aider à faire passer les messages par des amendements que vous devez déposer. Je suis tout à fait d'accord pour que nous unissions nos efforts ; c'est ce que nous essayons de faire.

M. DELANNOY (UDI-UC)

Je me suis associé à la démarche de Jean-Didier concernant la délibération relative à la GEMAPI, considérant qu'il y en a assez d'être culpabilisés de ne pas prendre en compte les compétences qui nous sont transférées sans argent. Philippe DALLIER nous rappelle que cela continue sur tous les sujets. Jean-Didier, les ZAC ne relèvent pas de la même problématique que la GEMAPI. Les aménagements de ZAC génèrent des recettes pour les collectivités. Or, le personnel est nécessaire pour faire des ZAC et de l'aménagement. Je ne voudrais pas que les choses soient mélangées. Nous avons de vrais sujets où les transferts de compétences nous amènent à lever des impôts nouveaux. Si l'objectif du chef de l'État est de rendre les maires impopulaires pour que les listes d'En marche marchent la fois prochaine, continuons ainsi, taisons-nous et tout ira bien en 2020 pour nous !

M. LEPRETRE

Je remercie Gilles CARREZ pour son intervention. Avec sa sagesse et son expérience, il nous a montré en quelques phrases la réalité. J'ajoute que le territoire Grand Orly Seine Bièvre perçoit -13,6 millions d'euros sur son budget. Je réunis les maires mardi prochain pour leur annoncer que je fermerai les piscines qui sont transférées ainsi que certains équipements – partiellement ou totalement – liés à la culture sur le territoire et que je bloquerai toutes les opérations d'aménagement. Certes, j'ai soutenu et je porte des projets d'Inventons la Métropole, mais il se passait des choses dans les villes, territoires et agglomérations en matière de développement et d'aménagement bien avant que la Métropole n'existe. Aujourd'hui, une visibilité claire est redonnée à l'échelle métropolitaine et c'est tant mieux, mais cela ne règle pas tous les problèmes. Je mets d'ailleurs un bémol sur les promesses d'engagement des investisseurs : ce sont des

promesses d'investissement. J'attends de voir les faits, surtout quand il s'agit de développement économique sur les territoires, ce qui est souvent le cas sur le territoire Grand Orly Seine Bièvre.

Nous sommes devant un cataclysme et je ne voterai pas la décision modificative créatrice de postes. Les territoires et la Métropole sont liés de fait. Nous sommes ici une assemblée de maires. Les 50 millions d'euros ne disparaissent pas, ils sont reversés à la Métropole. Cela pose une question immédiate : peut-être pouvons-nous dépenser des fonds à hauteur de x millions d'euros en créant des postes, mais qu'en sera-t-il si nous les dépensons sans que la recette soit assurée et que cela crée une inégalité dans la dépense ? Sinon, la Métropole nous dit très clairement quels transferts elle peut organiser du territoire, donc des villes, vers la Métropole. Selon le rapport que nous avons étudié tout à l'heure, une seule compétence est transférée à la Métropole, c'est la GEMAPI. Je ne mets en cause aucun des enjeux stratégiques qui sont décidés puisque je les ai votés. Néanmoins, je considère que, aujourd'hui, nous n'avons pas seulement un devoir de solidarité intellectuelle, mais aussi économique. Nous l'avons calculé : sur notre territoire, ce sont 4 % d'augmentation des impôts pour 24 communes.

M. le Président

Je te confirme que je suis solidaire avec les propos de Gilles CARREZ, de Philippe DALLIER ou avec les tiens. Je te répète que je suis allé voir le gouvernement pour défendre la dotation d'intercommunalité. Nous n'avons pas le droit de la reverser. J'ai demandé au gouvernement de trouver une solution au fait que nous percevons ces 54 millions d'euros et que ne puissions pas les reverser en tant que dotation. Par ailleurs, si nous devons reverser la totalité de la dotation, la Métropole serait en déficit de fonctionnement. Dans ce cas, nous mettons la clé sous la porte et la Métropole n'existe pas. J'ai donc demandé au gouvernement d'apporter autant une solution au financement des territoires qu'à celui de la Métropole. J'attends ses réponses. Si vous, qui êtes à l'Assemblée, n'avez pas ces réponses, c'est encore plus inquiétant. Le problème de la Métropole est subséquent de celui des territoires. La loi NOTRe nous place dans un piège infernal, dont je ne sais pas sortir. Les économies que nous pourrions faire sur la masse salariale ne nous permettront pas de résoudre le problème, mon cher Jean-Didier. Cela n'apportera pas de solution au problème d'envergure, puisque ce sont 30 millions d'euros sur les 54, seulement pour deux territoires. Les 20 personnes que nous allons recruter ne sont pas de nature à compromettre ce problème. Le gouvernement doit donc apporter une solution.

Gilles, je suis d'accord pour rédiger un courrier commun ou mener une action commune. Début août, j'y suis allé tout seul. J'aurais pu y aller avec d'autres personnes qui sont dans la gouvernance et qui sont associées à tout cela. Je suis responsable du fonctionnement de la Métropole, j'essaie de proposer un fonctionnement qui préserve les intérêts de chacun. Je demande à l'État et au Parlement, car ils peuvent décider de nous aider. J'ai pris contact avec des députés de la majorité et avec le rapporteur général de l'Assemblée. Merci pour toutes vos propositions qui pourraient aller dans ce sens.

M. BADRE (NI)

Pour conforter l'idée que nous sommes solidaires au sein du bloc métropolitain, il y a le problème de la dotation d'intercommunalité, mais également un problème de fond sur l'équilibre général du système, c'est-à-dire la dotation de compensation de la part salaire. La Métropole perçoit environ 30 millions d'euros de moins de dotation de compensation de la part salaire chaque année, de façon cumulative. Cette baisse de dotation est exclusivement portée par la Métropole. Si la Métropole n'existait pas, les territoires supporteraient cette baisse. Or, la loi a prévu que les territoires fonctionnent avec une dotation figée au

niveau de 2015. Il existe donc une prise en charge par la Métropole au nom des territoires d'une baisse très importante d'une autre dotation. Le problème doit donc être traité dans son ensemble, Gilles CARREZ le sait dans son ensemble. Nous ne pouvons pas entrer dans un jeu où nous opposons la Métropole aux territoires ou le territoire aux communes. Cela ne fonctionnera pas et la Métropole explosera. La Métropole, les territoires et les communes sont parfaitement solidaires dans cette démarche.

M. le Président

Je confirme que nous sommes solidaires.

M. CATHALA (PS-DVG)

Je voulais justement affirmer la nécessité d'être solidaires dans cette démarche, dont nous voyons bien les enjeux et les dangers. Il n'en demeure pas moins que la dotation d'intercommunalité était versée aux territoires et non une recette de la Métropole. En ce qui nous concerne, Grand Paris Sud Est Avenir a fait une étude avec un cabinet spécialisé sur les conséquences de la perte de cette dotation. Si nous voulions compenser à travers le fonds de compensation des charges territoriales, les communes devraient augmenter de 4 % leur fiscalité locale pour retrouver les mêmes chiffres. De la même façon, l'étude montre que les 54 millions d'euros de la dotation n'apportent aucune solution pérenne au financement de la Métropole. C'est une évidence. Par conséquent, dans la situation actuelle, sept intercommunalités seraient pratiquement en faillite. Je voulais préciser cet élément pour appuyer les propos de Gilles et des présidents de territoire qui m'ont précédé et dire mon accord total avec eux.

M. le Président

Merci. Nous sommes d'accord, mais la décision ne dépend pas de nous. Faisons le nécessaire tous ensemble pour la faire évoluer, autant pour la Métropole que pour les territoires. Nous sommes liés. Prendre d'un côté crée un déséquilibre de l'autre, c'est évident. La solution est à la commission des Finances de l'Assemblée qui ne manquera pas de discuter d'amendements qui iront dans notre sens. Je pense que nous avons ici les meilleurs députés sur ce plan, qui feront sans doute ce qui convient à l'Assemblée pour nous aider. Si je peux également vous aider de l'extérieur, je le ferai bien volontiers puisque je l'ai déjà fait, mais je ne veux pas qu'un procès en criminalité me soit fait dans des réunions qui me montrent comme le coupable. Je ne suis responsable de rien dans cette affaire.

M. MOTHRON (LR-DVD)

Je parle en tant que président du T5 et en tant que maire d'Argenteuil. Il y a trois ans, nous avons pris la décision de quitter l'intercommunalité dans le Val-d'Oise pour rejoindre la Métropole du Grand Paris. De fait, nous avons traîné avec nous 2,3 millions d'euros de dotation d'intercommunalité due à cette dissolution. Lorsqu'elle nous manquera, ces 2,3 millions d'euros ne seront pas pris par le territoire, mais par la Ville d'Argenteuil. Vous savez que nous sommes un certain nombre ici à être bloqués dans un contrat que nous avons ou non signé. Les dépenses sont bloquées à 1,2 % par an sur trois ans. Il est impossible d'absorber les 2,3 millions d'euros. Nous devons être reçus lundi matin par des sous-fifres de la place Beauvau – et non par le ministre comme tu l'as dit –, mais nous n'irons pas à cette réunion. Je demande une alliance la plus forte possible pour que la loi NOTRe n'aille pas jusqu'au bout. On se fiche de nous depuis plus d'un an. Tous les mois, le président de la République reporte ses décisions sur la gouvernance de cette Métropole. Nous n'avons toujours rien et on nous fera à nouveau éponger des millions et des millions comme cela a été exposé tout à l'heure. Ni le territoire ni la Ville d'Argenteuil ne peut supporter tout cela. Il est donc grand temps de faire des alliances et de ne pas agir de manière individuelle, mais totalement groupée.

Mme DAUMIN (FG)

Nous nous retrouvons ici dans une situation inextricable que nous étions plusieurs à annoncer. Nous sommes dans un système circulaire où, sur le plan financier, on oppose les niveaux de collectivité entre eux par le périmètre des dotations données à chacun. Nous sommes dans un cercle vicieux. Le moment me semble opportun pour nous d'exprimer de façon commune la nécessité absolue de retrouver des moyens de fonctionner pour toutes les échelles qui méritent de disposer d'un niveau de politique publique. En tout état de cause, les élus du groupe Front de Gauche s'abstiendront sur cette délibération, non pas pour dire que le débat ne nous passionne pas, mais il nous semble que voter pour ou contre reviendrait à cautionner soit la Métropole du Grand Paris soit les EPT. Pour nous, la question ne se pose pas ainsi.

M. le Président

D'accord. Je rappelle néanmoins que cette délibération n'a strictement rien à voir avec le débat que nous venons de mener. Absolument rien. J'accepte une abstention sur une décision modificative qui ne fait que modifier le budget voté en début d'année, mais il n'existe pas de relation de cause à effet entre la décision modificative et le débat que nous venons de soulever sur les 54 millions d'euros de la dotation d'intercommunalité. Je tiens à le préciser. Je mets la décision modificative au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n°4 est adoptée à la majorité (8 voix contre, 2 abstentions et celles du groupe Front de Gauche).

5. Exonération de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

M. BADRE (NI)

Je rappelle simplement le principe, selon lequel les exonérations en matière de fiscalité doivent être adoptées par les assemblées des autorités qui prélèvent cette fiscalité avant le 1^{er} octobre de l'année n-1 pour être opérantes l'année n. C'est le cas pour la CFE qui est versée aux territoires et pour la CVAE qui est versée à la Métropole en matière de fiscalité. Nous avons toujours eu le souci d'harmoniser ce qui est exonéré au niveau de la CFE qui peut varier d'un territoire à l'autre et ce qui est exonéré sur la CVAE pour la Métropole. Cette délibération remet cela en ordre en prenant en compte une étude complète que nous avons menée sur ce problème ainsi que certaines observations qui nous ont été présentées sur des points particuliers.

M. le Président

As-tu tenu compte de la délibération de la commission des Finances ? Oui. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n°5 est adoptée à l'unanimité (2 abstentions).

8. Participation au projet de renaturation de l'Yerres à Villeneuve Saint-Georges (délibération retirée)

9. Soutien du projet de réouverture de la Vieille Mer

M. GUIRAUD (PS-DVG)

La Vieille Mer est une petite rivière urbaine en Seine-Saint-Denis. Elle prend sa source à Dugny, traverse en souterrain le parc départemental Georges Valbon et se jette dans la Seine au niveau du canal Saint-Denis. Cette rivière a été busée progressivement, puis transformée en égout. Elle est enterrée sur environ 95 % de son tracé. Elle est devenue un réseau d'eau pluviale qui est propriété du SIAAP et est gérée par la DEA du Conseil départemental de Seine-Saint-Denis. Une idée consiste à exhumer cette rivière enterrée. Il est proposé au Conseil de délibérer pour approuver le principe de réouverture de cette rivière enterrée.

M. le Président

Nous votons sur un principe et non sur un budget, puisque c'est zéro euro. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n°9 est adoptée à l'unanimité.

10. Participation aux SAGE sur le territoire de la métropole du Grand Paris et adhésion au Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre (SMBVB)

M. GUIRAUD (PS-DVG)

Le SMBVB est le syndicat porteur du SAGE de la Bièvre et soutien aux syndicats porteurs du SAGE du territoire métropolitain. L'adhésion s'élève à 32 645 euros pour 2018. La commission Développement durable et environnement a donné un avis favorable. Il s'agit de prendre l'adhésion du SIAJ pour le mécanisme [incompris 1:39:34.4] de substitution et les statuts du SIAJ qui formalisent la contribution de la Métropole à la mise en œuvre du SAGE de l'Yerres. Pour la Bièvre, le président de la Métropole a été sollicité par le SMBVB et par le syndicat CLE présidé par Thomas JOLY pour une participation financière de 32 645 euros.

M. le Président

Pour ceux qui s'interrogent sur notre participation à différentes organisations, c'est le début d'une entrée de la Métropole dans les différentes instances qui « gèrent » l'eau. Du fait de notre compétence GEMAPI, nous pouvons entrer dans le capital ou dans le conseil d'administration de ces organisations. Cela nous permet d'être informés pour mieux coordonner les travaux que nous avons évoqués précédemment en lien avec la taxe GEMAPI. Notre participation vise à travailler avec eux. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n°10 est adoptée à l'unanimité.

11. Refonte du dispositif Métropole roule propre ! : mise à jour du règlement

M. GUIRAUD (PS-DVG)

Nous avons adopté le dispositif Métropole roule propre ! en septembre 2016. L'objectif de cette refonte prend trois caractéristiques. Il s'agit de faire évoluer les critères d'attribution des subventions pour :

- Mettre en cohérence avec les dispositifs de l'État, notamment la prime conversion. Les critères de l'État peuvent évoluer à chaque loi de finances ;
- Préfigurer le guichet unique avec une concordance de temps pour la zone à faible émission infra-A86 que nous mettons en place à partir du 1^{er} juillet 2019 ;

- Introduire une critérisation sociale pour distinguer les ménages imposables et non imposables

Ce dernier point conditionne selon moi la réussite de la ZFE, car en contrepartie de la non mise en circulation des véhicules polluants qui est demandée, il convient d'aider les ménages à revenus modestes à changer de véhicule et à acquérir un véhicule propre. En cumul avec le bonus écologique et la prime à la conversion, les 5 000 euros que nous offrons pour les véhicules en substitution représentent 13 000 euros ; c'est une incitation non négligeable pour changer de véhicule.

M. le Président

Ceci entre aussi dans le cadre de la préparation de la zone de faible émission que vous avez votée et dans laquelle nous nous engagerons à partir de l'an prochain. J'aimerais que chacun réalise les conséquences de ce que nous avons voté. Cette zone à faible émission concernera 80 communes en 2024, au sein desquelles aucun véhicule polluant selon la pastille Crit'Air ne pourra entrer. Cette décision émane de l'Europe, de l'État et de la loi. Nous sommes chargés de l'appliquer. Il y a un problème de coordination avec Paris qui a été plus rapide que nous d'une année, puisque nous n'existions pas. J'ai rencontré hier la maire de Paris pour que nous coordonnions nos initiatives pour 2020 et 2021 afin que l'interdiction des critères maximaux soit identique entre la Métropole et Paris en 2021. Nous irons vers une interdiction progressive la première année et vers une coordination totale des interdictions pour la deuxième année de mise en œuvre. Nous devons nous préparer à cela. Le fait d'aider à l'achat de véhicules propres nous permet aussi de nous y préparer.

Sur la délibération Métropole roule propre !, qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n°11 est adoptée à l'unanimité.

12. Soutien à la démarche d'aménagement de sites de baignade pérenne sur la Seine et la Marne

M. GUIRAUD (PS-DVG)

Cette délibération de principe n'a pas d'incidences financières. La Métropole délibère à plusieurs reprises en faveur de la création de sites de baignade en rivière. Quatorze villes ont confirmé leur candidature à ce jour. À la liste insérée dans la note préparatoire, il convient d'ajouter la commune de Rueil-Malmaison. J'attire l'attention de tous les maires candidats pour un site de baignade, car le préfet a demandé confirmation de leur candidature par courrier d'ici le vendredi 5 octobre. Il vous reste donc une petite semaine pour confirmer ou non votre candidature pour participer à la démarche d'aménagement de sites de baignade pérenne sur la Seine et la Marne.

M. le Président

Il y a un an à Saint-Maur, nous avons pris une décision pour le Big jump, c'est-à-dire le grand saut dans les fleuves et rivières propres lors des Jeux olympiques. Nous devons aussi faire le nécessaire pour l'organisation de ce Big jump dans nos fleuves et rivières au moment des Jeux olympiques. Merci d'avoir ajouté Rueil-Malmaison.

M. BERTHAULT (LR-DVD)

Même si cette délibération de principe n'a pas d'incidences financières, nous sommes dans le cadre d'une responsabilité importante pour les communes de la Métropole, puisqu'il s'agit de la baignade pérenne dans

la Seine et la Marne avec l'héritage des Jeux olympiques. Avant cela, nous devons nous assurer que la baignade soit possible pour les Jeux olympiques, notamment en Marne et en Seine. Nous savons que les investissements sont particulièrement lourds. A ce titre, le préfet a mis en place des groupes de pilotage concernant les branchements et les lieux de stockage pour avoir des installations pérennes ou concernant les péniches en Seine. Nous savons également que, quelles que soient les mesures prises, des périodes d'orage ou de pluie avant les épreuves produiront des situations complexes et des investissements lourds. Aujourd'hui, la Métropole conforte la candidature des villes concernées. En 2019, elle devra prendre toute sa part dans la concertation pour arrêter le programme et les investissements nécessaires pour la baignade avec les acteurs concernés, car le rôle de coordination n'est pas négligeable. À nouveau, je sens que l'État prend du retard et que le problème sera rapidement reporté sur les collectivités locales.

M. le Président

Merci. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n°12 est adoptée à l'unanimité.

13. Accord pour la mise en place d'un service public de location longue durée de vélos à assistance électrique sur le territoire de la Métropole du Grand Paris

M. GUIRAUD (PS-DVG)

Il est proposé d'émettre un avis favorable à la proposition de service public de location longue durée de vélos à assistance électrique qui est mis en place par Île-de-France Mobilités. C'est sans incidences financières pour la Métropole du Grand Paris. Cela prendra la forme d'une DSP, dont l'exploitant pourrait être désigné d'ici la fin de l'année. C'est complémentaire avec le dispositif Vélib qui est bien reparti et qui comprend désormais des vélos à assistance électrique. En tant que maire d'une commune située plus en altitude que la moyenne des communes métropolitaines, le vélo à assistance électrique est extrêmement important.

M. le Président

En l'absence d'interventions, je sou mets la délibération au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n°13 est adoptée à l'unanimité.

14. Centre aquatique olympique et franchissement piéton – Lancement de la concession de travaux publics et de service public

M. le Président

Vous savez que nous sommes maîtres d'ouvrage pour la piscine olympique, ainsi que pour la passerelle qui permet de relier le Centre olympique au Stade de France. Le but de cette délibération est de décider du mode de réalisation et de gestion de l'équipement, d'approuver le principe du lancement d'une concession de service public (ex-DSP) et de fixer les primes à verser aux candidats. Le coût de l'enveloppe dédiée aux candidats est au maximum de 2 millions d'euros. Un comité technique et une commission consultative de services publics locaux ont déjà donné un avis favorable lors d'une consultation préalable obligatoire, tout comme la commission Aménagement du territoire métropolitain.

Avec le délégué interministériel Jean CASTEX, la Solidéo et le préfet MOURIER, des réunions de préparation ont lieu quasiment chaque semaine pour finaliser ce projet magnifique du Centre aquatique olympique. Nous devons maintenant engager le processus de façon officielle ; c'est pourquoi je vous demande de voter cette délibération. Laurent RIVOIRE me remplace dans toutes ces réunions ; j'en suis heureux et je l'en remercie. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n°14 est adoptée à l'unanimité.

15. Centre aquatique olympique, franchissement piéton et ZAC Plaine Saunier – protocole d'accord avec Paris pour l'acquisition de terrains

M. le Président

Il s'agit d'acquérir le site qui est propriété de la Ville de Paris et occupé par la société Engie, titulaire d'un bail emphytéotique jusqu'en 2051.

M. RIVOIRE (UDI-UC)

Je voudrais m'associer à Denis BADRE pour remercier les services de la Métropole pour le travail considérable qu'ils ont réalisé – nous arrivons aujourd'hui aux premières délibérations – ainsi que les services de la Ville de Paris, de Plaine Co et de Saint-Denis, puisque le travail a été mené en partenariat avec ces trois administrations.

Cette délibération concerne l'acquisition du terrain à 14,25 millions d'euros de la Plaine Saunier. Le Centre aquatique est cédé à titre gratuit. Les 14,25 millions d'euros s'appliquent au restant, qui sera aménagé en phase d'héritage. 10 % du prix sont réglés en 2025 et 90 % en 2028, ce qui est un bon délai de paiement. Je remercie la Ville de Paris.

M. le Président

Ces décisions ont été prises il y a quelques mois et nous entrons maintenant dans la réalisation pour les concrétiser. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n°15 est adoptée à l'unanimité.

16. Création d'un fonds métropolitain pour l'innovation numérique et règlement

M. COURTOIS (LR-DVD)

Il s'agit de créer un fonds pour le droit à l'expérimentation numérique des collectivités du Grand Paris. Les cibles sont exclusivement les communes et les établissements publics territoriaux. Cette aide leur sera directement octroyée. Nous souhaitons que les communes qui participent au programme Les explorateurs du numérique puissent avoir un intérêt à s'y associer. Je rappelle à mes collègues de la Métropole du Grand Paris qu'il serait bien que leurs services techniques, voire leur direction générale, acceptent de participer à ce programme ; il répond selon moi à un large assentiment.

À travers ce fonds métropolitain, la Métropole du Grand Paris pourra mener des projets d'innovation numérique qui, en cas de succès, viseront la répliquabilité ou un passage à l'échelle métropolitaine. C'est pourquoi nous recherchons des projets qui ambitionnent d'évaluer leur impact et de le diffuser assez

largement. Ce fonds extrêmement modeste s'élève à 1 million d'euros (500 000 euros en investissement, 500 000 euros en fonctionnement). Il se différencie du fonds métropolitain existant, car il cible des projets beaucoup plus petits dans une logique d'expérimentation et il accompagne les collectivités dans le montage de leurs projets. Il incite également la mise en commun entre collectivités puisque le plafond maximum, qui s'établit à 40 000 euros par projet, atteint 60 000 euros si trois collectivités de la Métropole du Grand Paris s'y associent. Plus généralement, il garantit l'évaluation, la diffusion des résultats et le partage des expériences, puisque les versements sont échelonnés et conditionnés. L'évaluation des politiques publiques est essentielle à mon sens.

Nous aurons un comité technique, dont les modalités sont prévues dans le règlement intérieur qui vous a été adressé. Il comprend notamment les présidents et vice-président des commissions Aménagement numérique, innovation, nouvelles technologies, un représentant de chaque groupe politique constitué au sein de l'Assemblée métropolitaine et un représentant de la Caisse des Dépôts compte tenu de sa capacité technique et à financer certains projets. Nous proposons que l'État soit représenté par l'Agence du numérique qui possède la technicité et la volonté d'avancer sur ces sujets. Deux personnalités qualifiées y participeront également. Nous envisageons de réunir prochainement la commission pour commencer à examiner les dossiers et utiliser les financements que vous avez bien voulu nous octroyer.

M. le Président

Merci pour le travail considérable qui est mené pour ce schéma. J'invite les conseillers intéressés à rencontrer Marine ou Daniel-Georges, parce que c'est passionnant et extrêmement intéressant pour la population de la Métropole. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n°16 est adoptée à l'unanimité.

17. Entrée au capital de la SPLA Paris Batignolles Aménagement

M. CESARI (LR-DVD)

Il s'agit de nous doter d'un outil pour répondre à notre compétence en matière d'aménagement du territoire métropolitain. Nous le faisons pour l'acquisition et l'entrée au capital de la SPLA Paris Batignolles qui prendra à cette occasion la nouvelle dénomination de Paris Métropole Aménagement. Cette opération se concrétise par l'achat de parts pour un montant de 612 000 euros, soit 10 % du capital. La Ville de Paris et la Métropole seront les seuls futurs actionnaires de cette SPLA.

M. MISSIKA (PS-DVG)

Nous nous félicitons de cet accord et de l'entrée de la Métropole dans le capital de PBA. Nous avons proposé à la Ville de Paris et à nos collègues de la Métropole de métropoliser un certain nombre d'outils que nous avons créés. Nous l'avons notamment fait avec l'agence d'urbanisme APUR qui joue maintenant un rôle extrêmement important dans la cartographie et l'analyse des territoires du Grand Paris. Beaucoup de territoires et la Métropole y sont partie prenante. Il est clair que l'entrée de la Métropole au capital de PBA représente une avancée positive pour nos travaux communs en matière d'aménagement du territoire.

M. DELANNOY (UDI-UC)

Je voudrais savoir si cette même démarche s'effectuera plus tard avec la Séquano, l'aménageur départemental de Seine-Saint-Denis, dans le cadre de la ZAC des Docks.

M. le Président

Il suffit que les demandes soient formulées et nous y répondons au fur et à mesure.

M. DELANNOY (UDI-UC)

Pour l'instant, vous n'avez pas donc pas reçu de demande de la Séquano concernant cette possibilité, comme l'a fait la Ville de Paris. C'est ce que je voulais savoir.

M. le Président

Tu as dit que Paris Batignolles changerait de nom, n'est-ce pas ?

M. MISSIKA (PS-DVG)

M. CESARI l'a dit. Cela me paraît logique, car le mot « Batignolles » pose problème.

M. le Président

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n°17 est adoptée à l'unanimité.

18. Rapport annuel d'activité de la Métropole du Grand Paris pour l'année 2017

M. AESCHLIMANN (LR-DVD)

Je présente ce rapport en lieu et place de Frédérique CALANDRA. Je n'entrerai pas dans le détail, puisque vous en disposez tous. Alors que Frédérique CALANDRA avait elle-même rédigé ce rapport l'an dernier, il a été réalisé cette année par la Direction de la communication, tant sur la forme que sur le fond, mais toujours sous son contrôle. L'an dernier, la Métropole était en cours de construction. Cette année, l'action a commencé. Vous retrouverez dans ce rapport les différents passages sur l'évolution, l'action, la planification stratégique et le fait métropolitain qui sont aujourd'hui incontestables. L'objectif de ce rapport est de rendre le fonctionnement et les actions visibles pour les 7,2 millions d'habitants de la métropole du Grand Paris. Sa gouvernance partagée est également mise en avant, car c'est une originalité importante.

Le rapport de 2017 montre l'essor de la première manifestation Inventons la métropole du Grand Paris ainsi que l'obtention des Jeux olympiques avec un rôle majeur qui sera dévolu à la Métropole du Grand Paris dans le cadre de sa mise en œuvre. Il montre également certaines actions utiles aux villes de la métropole, notamment Centres-villes vivants et Logistique métropolitaine. En 2017, nous avons avancé sur la définition de l'intérêt métropolitain en matière d'aménagement de l'espace d'une part et de développement social, économique et culturel d'autre part. Concernant les actions initiées en matière de planification stratégique, nous avons assisté au lancement des quatre schémas directeurs (SCoT, Plan climat air énergie, Plan métropolitain de l'habitat et de l'hébergement, Schéma métropolitain aménagement numérique) afin de répondre aux défis environnementaux. Vous trouverez dans le rapport annuel 2017 les différentes mesures prises en ce sens.

Ce rapport sera diffusé sous forme de papier ainsi que sur le site internet. Je vous informe que, prochainement, vous disposerez d'un site internet moderne et fonctionnel de grande qualité, qui a été préparé par la Direction de la communication. Nous pourrons ainsi mettre en exergue les actions de la

Métropole de façon plus efficace et plus interactive avec tous les citoyens. Ce rapport est aussi diffusé sur la chaîne YouTube, agrémenté de différentes vidéos réalisées ou en cours de réalisation. La forme et le fonds sont de grande qualité.

M. le Président

Merci à Frédérique CALANDRA et à son équipe pour leur travail. Je cède la parole à Pascal BEAUDET et je le félicite, car il vient d'être élu président du groupe Front de Gauche en lieu et place de Stéphanie DAUMIN. Il est l'ancien maire d'Aubervilliers.

M. BEAUDET (FRANGE)

Merci, Monsieur le Président. Ce document fort bien réalisé démontre le chemin parcouru depuis la création de la Métropole du Grand Paris. Je salue tous les agents de la Métropole qui y ont contribué dans des conditions parfois difficiles. Je vous remercie également, Monsieur le Président, pour votre capacité à animer notre Métropole dans une configuration politique qui fait exception dans les métropoles mondiales, à savoir une gestion partagée avec tous les groupes politiques. C'était la volonté des maires, vous l'avez respectée, merci de tenir le cap des respects des communes, socle de la démocratie locale.

Ce rapport d'activité marque une belle étape de notre Métropole, même si elle n'est pas encore à maturité. Il a fallu aller vite sur de nombreux sujets pour faire vivre la Métropole du Grand Paris et la rendre la plus visible et intelligible possible pour nos concitoyens, même si nous avons encore tous collectivement beaucoup de chemin à faire dans ce domaine. Pour atteindre sa pleine maturité, la Métropole a besoin d'évoluer sur certaines façons de fonctionner. Les appels à projets ont été utiles pour donner une visibilité rapide et forte dans un contexte de mise en place et de montée en charge. Ils ne peuvent pas cependant constituer une façon de fonctionner pérenne, car ils ne permettent pas de réduire les inégalités qui existent au sein de notre Métropole et finissent inlassablement par mettre les communes et les territoires en concurrence, alors que notre société souffre déjà assez de la concurrence de tous contre tous. Par définition, pour répondre à un appel à projets, il faut avoir un projet, mais surtout la capacité d'en monter. Il faut une administration expérimentée et suffisamment nombreuse. Il faut également une capacité d'autofinancement.

Monsieur le Président, je sais que vous avez pleinement conscience de cela, vous qui avez demandé à l'administration d'être vigilante sur ce point, notamment auprès des villes qui peinent à déposer des dossiers au fonds d'investissement métropolitain. Pour cette troisième année, Monsieur le Président, nous souhaiterions avancer avec vous sur cette question.

M. le Président

Merci de tous ces compliments. Sincèrement, je suis très touché de ce que vous dites, parce que vous avez directement ciblé le président de la Métropole. Merci de reconnaître ses efforts pour aller dans la bonne direction. Sincèrement, après le débat que nous avons eu, cela me fait plaisir. Les compliments ne viennent pas toujours d'où on les attend, les critiques non plus.

Je suis prêt à discuter de tout cela. En tant que président de groupe, vous participerez à nos réunions et vous êtes le bienvenu. Je suis attaché à deux concepts : le rééquilibrage et la solidarité. Je ne peux pas aller contre la loi qui implique des modalités de fonctionnement avec lesquelles je ne peux pas transiger. Je ne peux pas non plus aller contre 50 ou 60 ans de mauvaises pratiques et méthodes pour le développement de certaines

parties du territoire métropolitain. La Métropole existe depuis 30 mois. Merci d'avoir reconnu que notre chemin parcouru durant ce temps est considérable, mais nous ne pouvons pas faire des miracles. Vos propos illustrent une perspective que nous avons fixée tous ensemble, à gauche, comme à droite et au centre, pour l'avenir de la Métropole. Il n'y a pas de problème pour faire du rééquilibrage et de la solidarité, à condition d'en avoir le temps et la capacité budgétaire. Ce que nous avons évoqué précédemment sur la dotation intercommunale entre totalement dans vos propos. Je ne suis pas d'accord avec cette suppression de dotation, parce qu'elle va priver les territoires de moyens financiers. Je suis conscient que les communes vont être appelées, mais je ne peux pas tout seul changer les choses.

Merci de remarquer nos efforts. Vous y êtes pour beaucoup, car votre groupe nous a toujours soutenus et vous l'avez fait de manière solidaire, tout comme les groupes socialiste, écologique, centriste et, dans sa quasi-totalité, républicain. Je suis ravi de tout cela. Si nous n'étions pas capables de nous entendre pour construire l'avenir de cette métropole de 7 millions d'habitants, au-delà de nos divergences politiques, nous faillirions à notre tâche d'élus.

Nous prenons acte du rapport.

19. Mandat spécial à la vice-présidente déléguée au développement culturel

M. BOULARD (LR-DVD)

L'association France urbaine organise le premier Forum des métropoles culturelles européennes à Toulouse le 5 novembre prochain. Dans le cadre de la Métropole du Grand Paris, il est demandé au Conseil de donner un mandat à Danièle PREMEL en sa qualité de vice-présidente déléguée au développement culturel pour participer et représenter la MGP à cet événement.

M. le Président

Merci pour Danièle qui nous travaille considérablement pour la culture et la métropole. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n°19 est adoptée à l'unanimité.

20. Création d'un emploi au tableau des effectifs

M. BOULARD (LR-DVD)

Il ne s'agit pas d'une création d'emploi sur le plan administratif, mais d'une simple régularisation du tableau des emplois. C'est la régularisation administrative d'une délibération adoptée le 30 septembre 2016 qui était peut-être imprécise sur le recrutement d'un chargé de mission contractuel au pôle projet. Le changement d'un terme dans cette délibération a conduit à un changement de notre tableau des effectifs.

M. le Président

C'est donc de la pure forme. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n°20 est adoptée à l'unanimité (6 abstentions).

21. Création d'emplois non permanents - accroissement temporaire d'activité

M. BOULARD (LR-DVD)

Il s'agit maintenant d'une création d'emplois non permanents pour répondre à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité. Au regard des développements de ses compétences et projets, la Métropole doit pouvoir subvenir à toute la charge de travail nécessaire. Le 28 juin dernier, nous avons porté à 28 postes cette nouvelle création. 8 postes sont neutres d'un point de vue budgétaire, puisqu'ils correspondent à un transfert de charges. 19 postes nets ont été créés, portant au 4^{ème} trimestre l'effectif de la Métropole à 72 ETP. Le plan de recrutement est en cours de réalisation depuis juillet dernier. Il vise à rechercher, évaluer et intégrer ces nouveaux collaborateurs, dont l'arrivée est projetée entre mi-novembre et début décembre. Je salue toutes les équipes de la Métropole et l'arrivée du nouveau directeur des ressources humaines. Depuis début septembre, près de 600 candidatures ont été reçues sur ces différents postes.

Dans l'attente des arrivées effectives, majoritairement prévues en décembre, le recours à plusieurs contrats temporaires de courte durée est nécessaire pour répondre à cet accroissement d'activité. C'est l'objet de cette délibération, qui concerne :

- la Direction du développement économique et d'attractivité pour l'organisation du Grand Paris circulaire la semaine prochaine (2 mois) et pour les résultats de l'appel à manifestations Centres-villes vivants (3 mois) ;
- la Direction Inventons la Métropole (1 mois) ;
- la Direction de la communication pour la réalisation des événements de fin 2018 (3 mois).

M. le Président

Merci. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n°21 est adoptée à la majorité (6 voix contre).

Je vous signale que le Grand Paris circulaire fait l'objet d'un grand colloque organisé par Xavier LEMOINE les 4 et 5 octobre au Beffroi de Montrouge. Nous avons récemment appris que le ministre d'État DE RUGY ouvrira ce colloque à 9 heures. Cela fait plaisir à la Métropole, car cela prouve que nous ne perdons pas notre temps, puisque le regard du gouvernement est plutôt positif dans nos actions en matière de développement durable et d'économie circulaire.

22. Comité technique – création et détermination de sa composition

M. BOULARD (LR-DVD)

Cette délibération a trait à la création d'un comité technique et à la fixation du nombre des représentants du personnel, puisque notre taille nécessite maintenant la création d'instances consultatives compétentes pour donner un avis avant la prise de certaines décisions qui intéressent l'ensemble du personnel des collectivités territoriales, notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services et d'évolution des administrations. Avec le développement des services, la Métropole du Grand Paris répond depuis le 1^{er} janvier à l'obligation de créer ce comité technique. Elle doit organiser sa mise en place en vue de l'élection du 6 décembre 2018. Je rappelle que les comités techniques sont composés des représentants de l'administration et des représentants élus du personnel. Le paritarisme n'est pas obligatoire dans ces deux

collèges. Je vous propose donc dans cette délibération de fixer à trois le nombre de représentants titulaires du personnel et à trois le nombre de représentants suppléants.

M. le Président

Merci. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n°22 est adoptée à l'unanimité.

23. Désignation du représentant de la métropole du Grand Paris au sein de l'association - ARCEAU-Île-de-France
24. Désignation du représentant de la métropole du Grand Paris au sein de l'association - AFILOG
25. Désignation du représentant de la métropole du Grand Paris au sein de l'association – La 27^{ème} Région
26. Désignation du représentant de la métropole du Grand Paris au sein de l'association – Open Data France
27. Désignation - Conseil de surveillance au sein des établissements publics de santé
28. Désignation des représentants de la métropole du Grand Paris à la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome Paris Le Bourget

M. BOULARD (LR-DVD)

Nous proposons deux représentants de la Métropole à l'Association Recherche collectivité dans le domaine de l'eau, à savoir Jean-Didier BERTHAULT comme titulaire et Mao PENINOÙ comme suppléant.

Pour l'AFILOG, nous proposons Jean-Michel GENESTIER comme titulaire et Sylvine THOMASSIN comme suppléant.

Pour l'association la 27^{ème} Région ainsi que pour l'association Open Data France, nous proposons Daniel-Georges COURTOIS comme titulaire et Pauline VERON comme suppléante.

Pour le Centre hospitalier de Saint-Denis, nous proposons Pascal BEAUDET pour suppléer à Laurent RUSSIER.

Pour la commission consultative de l'environnement du Bourget, nous proposons six titulaires et six suppléants. Cette commission est consultée pour toutes les questions d'importance relatives à l'exploitation et à l'aménagement de l'aérodrome, qui pourrait notamment avoir une influence sur les secteurs affectés par le bruit. Nous proposons Jacques-Alain BENISTI, Michel ADAM, Jean-Christophe LAGARDE, Azzedine TAÏBI, Denis CAHENZLI, Jacques CHAUSSAT, Gilles POUX

Voilà l'état des désignations des représentants de la Métropole dans toutes ces instances.

M. le Président

Je vous demande maintenant de voter successivement pour ces délibérations. Pour la délibération n°22, qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n°22 est adoptée à l'unanimité.

Pour la délibération n°23, qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n°23 est adoptée à l'unanimité.

Pour la délibération n°24, qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n°24 est adoptée à l'unanimité.

Pour la délibération n°25, qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n°25 est adoptée à l'unanimité.

Pour la délibération n°26, qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n°26 est adoptée à l'unanimité.

Pour la délibération n°27, qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n°27 est adoptée à l'unanimité.

Pour la délibération n°28, qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n°28 est adoptée à l'unanimité.

Les personnes sont désignées par ces votes. Tout ceci a fait l'objet de discussions entre les présidents de groupes sous la coordination d'Éric CESARI.

Nous avons terminé les délibérations. Je me réjouis des débats qui ont eu lieu, parce que je suis un homme de débat et de dialogue et j'apprécie beaucoup les idées qui viennent d'ailleurs. Elles enrichissent notre raisonnement et notre réflexion collective. Tout ceci est très positif.

3/ COMMUNICATIONS

Rapport d'activité du Conseil de développement de la métropole du Grand Paris

M. le Président

J'ai eu le grand plaisir de me rendre à une réunion du Codev à la mairie du 15^{ème}. Le Codev fait réellement un très bon travail. Philippe LAURENT, qui n'a pas pu venir, s'occupe très sérieusement du fonctionnement du CODEV. Celui-ci est actuellement présidé par Méka BRUNEL. Nous avons désigné de nouveaux membres à la

suite de quatre ou cinq départs. En 2017, le Codev a rendu deux avis, ce qui est remarquable compte tenu des moyens dont il dispose : l'un le 12 mai 2017 sur la forme d'association des habitants et l'élaboration du schéma de cohérence territoriale (SCoT) ; l'autre le 28 septembre 2017 sur le PCAEM en proposant des pistes d'amélioration pour contribuer à édifier une métropole durable et résiliente. Nous tiendrons compte de ces avis. Les vice-présidents sont chargés de distinguer les éléments pouvant être pris en compte des éléments à rejeter.

Le Codev organise des cycles de conférence et réalise des MOOC qui seront prochainement mis en ligne sur les lieux métropolitains en avril 2018 avec Marc AUGÉ, anthropologue et sur la ville intelligente en septembre 2018 avec Valérie SARNI, directeur de recherche à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique. Nous attendons d'ici fin 2018 une contribution sur les centres-villes d'intelligence. Lors de l'assemblée plénière du 20 septembre dernier, j'ai saisi le Codev d'une nouvelle demande de réflexion sur la vulnérabilité et la résilience de l'économie métropolitaine face aux inondations. Dans le cadre de nos travaux sur la GEMAPI, nous pourrons ainsi argumenter à partir des bases réalisées par le Codev.

Dans les prochains mois, il sera également saisi sur le futur plan métropolitain, sur la nature en ville et la biodiversité. Je vous rappelle que le vice-président Daniel BREUILLER a été désigné pour travailler avec vous tous, en tant que maires, sur le retour de la nature en ville. Si vous avez des idées ou des projets, n'hésitez pas à nous en faire part pour que nous puissions les intégrer dans le plan métropolitain que nous allons préparer. Tout ce qui peut être fait pour rendre plus naturelles les zones de nos villes est bienvenu.

Je vous remercie pour votre participation à cette séance, pour votre écoute et votre patience. Je vous souhaite un bon week-end.

Le Président lève la séance à 11 heures 38.

INDEX

Nous vous signalons que nous n'avons pu vérifier l'orthographe ou l'exactitude des noms et termes suivants :

Denise KENZELLI.....	28	SIAJ.....	19
Gilles POUX.....	28	TESSAC.....	17
Jacques CHAUSSIN.....	28	Valérie SARNI.....	30
SIAAP.....	5, 19	ZFE.....	20